

Services proposés pour les personnes en perte d'autonomie

Secteur en Point d'Apport Volontaire (PAV)

Accompagner les personnes en perte d'autonomie

1^{er} cas

le foyer est accompagné par une aide à domicile

Si convention avec le SMD3, **dotation de la personne à aider de sacs prépayés.**

L'aide à domicile est équipée **d'un badge spécial donnant accès à toutes les bornes du département.**

Subvention d'un montant de 25€ pour l'achat de bacs à mettre dans les coffres.

➔ **Application du tarif PAV**

2^{ème} cas

le foyer n'est pas accompagné par une aide à domicile, mais tous les membres du foyer sont titulaires de la carte mobilité inclusion

Le SMD3 organise une collecte au domicile de ces foyers pour leur éviter d'avoir à se déplacer aux bornes.

Les foyers sont recensés par les communes ou les communautés de communes qui transmettent les coordonnées au SMD3.

➔ **Application du tarif PAP**



1 . Convention avec les employeurs d'aides à domicile

Si l'employeur de l'aide à domicile est d'accord pour que son employée s'occupe de jeter les déchets au PAV

Si l'aide à domicile est d'accord pour s'occuper de jeter les déchets

Les grands principes

Contact gestionnaire : [Laurent Holvoet I.holvoet@smd3.fr](mailto:Laurent.Holvoet@smd3.fr)

La structure employant les aides à domicile et le SMD3 signe une convention qui prévoit que :

- la structure donne régulièrement **la liste des personnes bénéficiaires** du service au SMD3 pour que ces derniers soient enregistrés dans la base usagers,
- les bénéficiaires sont inscrit au service au tarif « **Point d'Apport Volontaire** » et reçoivent la facture à leur domicile,
- les bénéficiaires sont dotés (via l'aide à domicile) de **sacs prépayés orange** en fonction de la taille de leur foyer
Ex pour 1 personne seule -> 32 sacs orange de 30L, pour 1 couple -> 52 sacs orange de 30L
- si dépassement du nb de sacs prépayés, fourniture de sacs prépayés complémentaires au tarif de **2,61€/sac**,
- les aides à domicile seront dotées de **badge « confiance »** permettant de jeter les sacs orange sur n'importe quel PAV,
- les aides à domicile **s'engagent à ne jeter que des sacs orange prépayés** dans les PAV.



Structures ayant déjà conventionné avec le SMD3

CIAS	CCAS	ASSO
CIAS DU GRAND PERIGUEUX	CCAS COULOUNIEIX CHAMIER / COLLECTE PAR ASSOCIATION 3S	AASE ST ASTIER
CIAS VALLEE DE L'HOMME /LE BUGUE/LES EYZIES	CCAS TRELISSAC	ASSO ADMR DE THENON
CIAS DES BASTIDES EN PERIGORD	CCAS CHANCELADE / COLLECTE PAR ASSOCIATION 3S	ANACE NEUVIC
CIAS PERIGORD LIMOUSIN		
CIAS ILAP EXCIDEUIL		
CIAS VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE		

Soit 527 bénéficiaires

2 . Le service en porte à porte pour les personnes en perte d'autonomie organisé par le SMD3

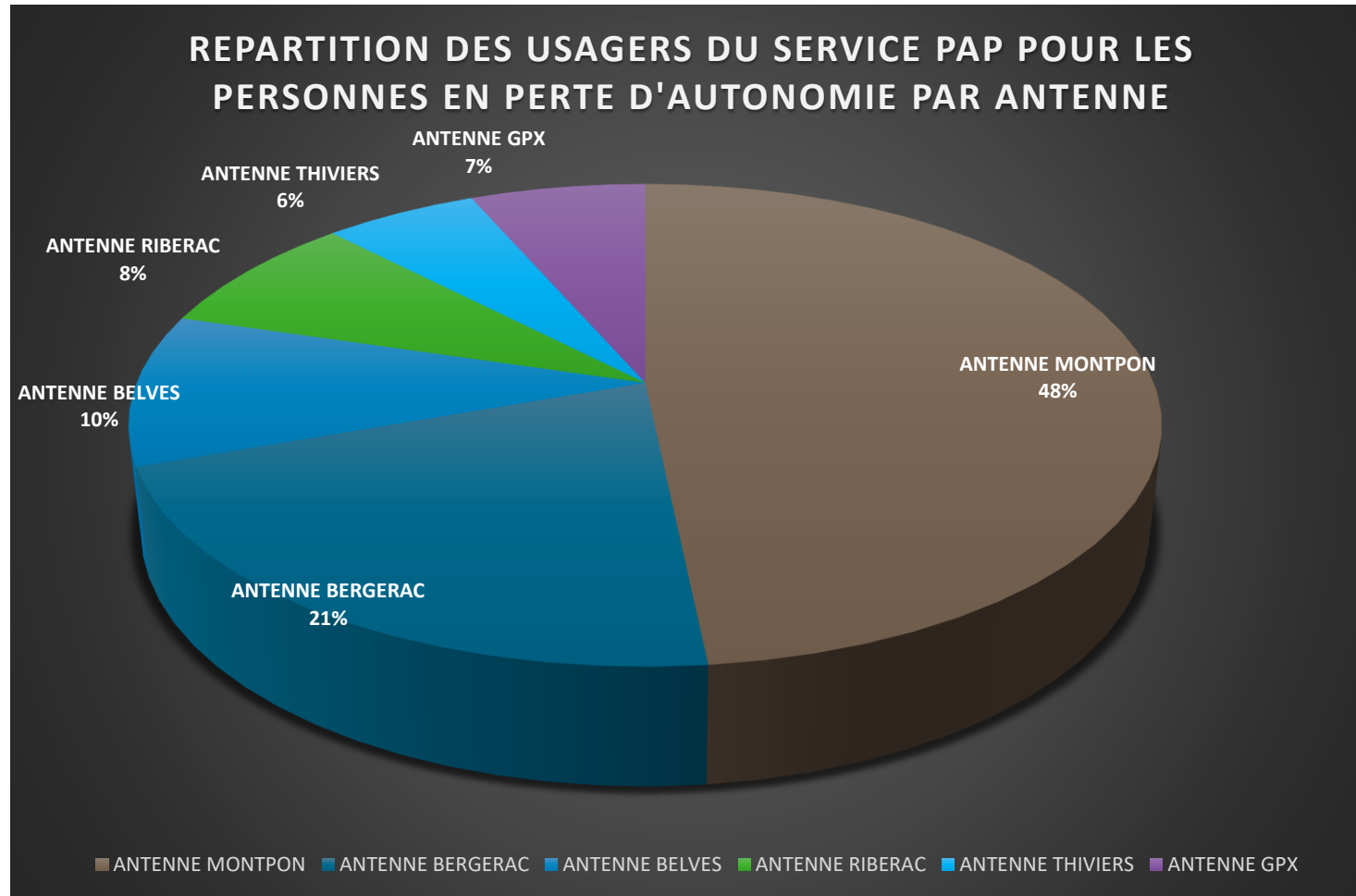
Les grands principes

Contact gestionnaire : Laurent Holvoet, l.holvoet@smd3.fr



- Le foyer n'est pas doté d'une aide à domicile, ou son aide à domicile ou son employeur ne souhaite qu'elle s'occupe de jeter les déchets
 - Toutes les personnes du foyer sont titulaires de la **Carte Mobilité Inclusion**,
 - Les **communes ou communautés de communes** recensent les personnes pouvant et souhaitant bénéficier du service, les personnes peuvent également se signaler directement auprès du SMD3,
 - les bénéficiaires sont dotés de **sacs prépayés orange** en fonction de la taille de leur foyer
Ex pour 1 personne seule -> 32 sacs orange de 30L, pour 1 couple -> 52 sacs orange de 30L
 - si dépassement du nb de sacs prépayés, fourniture de sacs prépayés complémentaires au tarif de **2,61€/sac**,
 - les services du SMD3 viendront collecter les déchets **NOIRS** (sacs orange uniquement) et **JAUNES** 1 fois par semaine (si pas de déchets sortis, pas de décompte de levée)
 - les bénéficiaires sont inscrit au **service au tarif « Porte à Porte »** et reçoivent la facture à leur domicile.
- Surcout du service Porte à Porte par rapport au service Point d'Apport Volontaire pour 1 personne seule
-> 67,5 € /an soit **5,61€ /mois**

Les inscrits au service Porte à Porte pour les Personnes en Perte d'Autonomie



ANTENNES	NBRE D'USAGERS
ANTENNE MONTPON	
CC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON	16
CC PAYS ST AULAYE	14
CC CREMPSE EN PERIGORD	2
COMMUNE DE MONTPON	84
CC ISLDE DOUBLE LANDAIS	3
TOTAL	119

ANTENNE BERGERAC	
COMMUNE D'EYMET	34
CC PORTES SUD PERIGORD	14
CC BASTIDES DORDOGNE	4
TOTAL	52

ANTENNE BELVES	
COMMUNE DE MONPAZIER	3
CC VALLE DE L HOMME	4
CC BASTIDES DORDOGNE PERIGORD	2
CC VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE	16
TOTAL	25

ANTENNE RIBERAC	
CC PAYS DE ST AULAYE	3
CC PERIGORD RIBERACOIS	17
TOTAL	20

ANTENNE THIVIERS	
CC ISLE LOUE AUVEZERE	0
COMMUNE DE THIVIERS	2
CC TERRASSONNAIS EN HAUT PERIGORD NOIR	10
COMMUNE DE LA COQUILLE	2
TOTAL	14

ANTENNE GPX	
COMMUNE DE CHALAGNAC	1
COM D AGGLO DU GPX	14
COMMUNE DE ST ASTIER	1
TOTAL	16

TOTAL	246
--------------	------------